

# Comment nous verser la taxe d'apprentissage ?

Depuis 2020, la règle de répartition de la taxe d'apprentissage a été modifiée :

87 %

de la taxe est réservée au financement de l'**apprentissage**

13 %

restant sont réservés au financement des **formations technologiques et professionnelles de votre choix**

Vous pouvez donc nous aider à moderniser nos équipements et à concrétiser nos projets de formation en nous versant la part de 13% de votre taxe d'apprentissage, **au plus tard le 31 mai 2022** :



## Par chèque :

- Adressé au Centre Hospitalier du Forez ou à l'IFSI-IFAS, accompagné du formulaire d'Engagement de versement de la Taxe d'Apprentissage 2022
- A l'ordre de la Trésorerie Hospitalière Nord Forez



## Par virement :

RIB 30001 00688 E4270000000 65

IBAN FR47 3000 1006 88E4 2700 0000 065

BIC BDFEFRPPCCT

Un reçu libératoire vous sera transmis en retour



## INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ

📍 2 boulevard Gambetta  
42600 MONTBRISON

☎ 04 77 96 71 30

@ secretariat@ifsi-forez.fr

[www.ifsi-forez.fr](http://www.ifsi-forez.fr)



Cette formation est autorisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui concourt à son financement



Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants  
du Centre Hospitalier du Forez

2 bd Gambetta - 42600 MONTBRISON

Taxe d'apprentissage | 2022

Contribuez à la formation  
des  
**SOIGNANTS**  
de demain

# Votre soutien est déterminant

En orientant votre taxe d'apprentissage vers l'IFSI/IFAS du Forez, votre entreprise participe à la formation des infirmiers et aides-soignants de demain en leur permettant de **bénéficier d'un enseignement de qualité**, et d'**équipements spécifiques et adaptés**.



La formation des futurs soignants c'est l'affaire de tous !

## Nos valeurs

- **L'humain** au coeur de nos dispositifs de formation
- La place de **l'innovation** dans l'ingénierie pédagogique
- **L'interdisciplinarité** au service de l'apprentissage

## L'IFSI-IFAS du Centre Hospitalier du Forez en chiffres

- 257** étudiants et élèves pour l'année 2021-2022
- 2** formations diplômantes
  - une formation infirmière en 3 ans
  - une formation aide-soignante en 1 an
- 4** formations continues destinées aux professionnels de santé déjà en poste, dont accompagnement VAE
- 19** membres du personnel qui composent les équipes administratives, pédagogiques et logistiques
- 96%** de réussite aux Diplômes d'Etat filières infirmière et aide-soignante confondues, en 2020 et 2021

## Comment est utilisée la taxe d'apprentissage à l'IFSI-IFAS du Forez ?

